

Territoriaux  
Agen-agglo

la  
cgt

# La Voix Agen Agglo

Décembre 2022 n°400

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires  
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

## CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) [territoriaux.agen@udcgt47.fr](mailto:territoriaux.agen@udcgt47.fr) (Site Internet) [territoriauxagen.wifeo.com](http://territoriauxagen.wifeo.com)

*Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée*

## Élections professionnelles du 8 Décembre 2022

Suite aux élections professionnelles du 8 Décembre 2022, le syndicat CGT tient à remercier les agents de l'Agglomération d'Agen pour la confiance qu'ils leur ont accordée.

Grace à votre participation et votre soutien, notre organisation conforte sa 1ère place en CST avec un scrutin de **212** votants sur **392** dont **359** exprimés soit **59.05 %** de participation (**4** sièges sur **6** sièges).

En **CAP B**, nous obtenons un pourcentage de **72.41 %** soit **42** voix sur **58** (4 sièges sur 4 sièges).

En **CAP C**, nous obtenons un pourcentage de **66.83 %** soit **135** voix sur **202** (5 sièges sur 6 sièges).

**Nous serons toujours présents afin de faire valoir VOS droits. Aussi, nous vous invitons à rejoindre et à renforcer les rangs de la CGT, un syndicat libre, indépendant et déterminé !**



## Aux agents de la collectivité Agen-agglo

Les élections professionnelles du 8 décembre dernier ont conforté la position du syndicat CGT des territoriaux comme première force représentative des intérêts du personnel de l'Agglomération d'Agen pour les 4 ans à venir.

Nous tenons à vous remercier, toutes et tous, de votre soutien, de votre confiance et de la reconnaissance que vous nous avez manifestés, pour le travail accompli collectivement au cours de ces dernières années .

Nous continuerons à être force de revendications, de propositions, d'accompagnement des agents, de concertation, de dialogue avec l'administration commune.

L'amélioration de vos conditions de travail, de vos déroulements de carrière, de votre pouvoir d'achat seront notre priorité pour le mandat à venir .

Nous n'oublions pas la situation et l'intégration des contractuels dans ces objectifs. Soyez assurés de notre soutien.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année .



## Retour CT

### **POLICE MUNICIPALE REORGANISATION DE LA BRIGADE DE NUIT**

Effectifs de la Police Municipale d'Agen : 27 postes dont 24 pourvus 3 recrutements en cours

PROPOSITION DE RÉORGANISATION DES HORAIRES DE LA BRIGADE DE NUIT

Brigade de Nuit : Début des nouvelles vacances au 1er janvier 2023 : Bonifications de 2 nuits supplémentaires/mois au 1er janvier 2023

Ilotage du Pin : Mise en place au 1er février 2023

### **DECHETERIES TEMPS DE TRAVAIL**

Faire évoluer l'outil déchèteries en Pôles de valorisation des déchets

RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS

NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

### **INFORMATION SALLES DE PAUSE**

### **ORGANIGRAMME ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE**

**TABLEAU DES EFFECTIFS** : -9,57 SUPPRESSION/ 8,50 CREATIONS

### **RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE :**

Il s'agit de déterminer, chaque année, le taux de promotion (ratio d'avancement) promus – prouvables, dans le cadre des avancements de grade

### **REGIME INDEMNITAIRE :**

LES BÉNÉFICIAIRES des primes projets : Les agents stagiaires et titulaires et les agents contractuels de droit public identifiés en qualité de chef de projet par une note de service actualisée chaque année.

Le projet doit être en cours. S'il est à l'arrêt ou fortement ralenti, les chefs de projets concernés ne seront pas bénéficiaires de cette IFSE qui est liée à la reconnaissance d'un surplus d'activité.

L'état d'avancement des projets sera établi chaque année par note de service avant le versement de l'IFSE projet.

MONTANT : 600€ bruts annuels versés en une seule fois : Si plusieurs projets : une seule fois 600€ : le montant sera proratisé au regard du nombre de mois consacré au projet.

### **COMPTE EPARGNE TEMPS :**

Possibilité à tous les agents d'alimenter leur CET, dans la limite des 60 jours, avec les heures supplémentaires à récupérer.

### **GESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES À RÉCUPÉRER :**

Agents ayant cumulé plus de 260 HS à récupérer : paiement de 100 heures supplémentaires (soit 25h sur 4 mois) Les agents ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour épurer leur cagnotte.

Possibilité de mettre des HS sur le CET, possibilité pour les agents de reporter au maximum 40 heures supplémentaires (au lieu des 10 heures du protocole social) d'une année sur l'autre.

A compter du 1er janvier 2026 et pour tous les 1ers janvier des années suivantes, toutes les cagnottes supérieures à 40h seront réduites automatiquement à ce nombre conformément à la proposition ci-dessus.

Agents ayant cumulé entre 259 et 40 HS à récupérer : Même dispositif que les agents ayant cumulé plus de 260 HS à l'exception du paiement des 100 heures supplémentaires.

Agents ayant cumulé moins de 40 HS à récupérer : A compter du 1er janvier 2024 et pour tous les 1ers janvier des années suivantes, toutes les cagnottes supérieures à 40h seront réduites automatiquement à ce nombre (exclues les cagnottes ayant fait l'objet d'un plan d'épuisement remis au service conditions et temps de travail avant le 31-12-2022). Les agents devront récupérer les heures supplémentaires dans l'année en cours.

## **Retour CHSCT**

Retour précédent CHSCT : inventaire des produits chimiques demeurant dans les services doit être fait pour le 31/12/2022

I. Crèche Paul CHOLLET : retour sur les travaux de réfection de sol engagés. Inscription au PPI 2023 de la complétude des travaux de réfection. Etude des intensités sonores au service des bébés à venir.

II. Vestiaires/sanitaires CTA : reprise des travaux d'entretien des douches

III. Document CTA (habillage, douche,...) : répartition temps travail collective : Embauche puis habillage en EPI (8 min), réveil musculaire (12 min), prise de poste et contrôle poste de travail (8min), tournée de collecte avec pause ( 20 min), repliement poste (nettoyage cabine et plein essence (7 min)), déshabillage et douche 15 min. tps hors conduite 1h10 ; temps conduite 6h05. Tps travail 7h15

IV. Réveil musculaire dans les services : reprise des réveil musculaire service collecte puis déploiement autres services (crèches...) à venir

V. Formations SST et incendies : bilan depuis 2012, 206 agents formés. A ce jour 90 agents à jour. Recensement de 3 demandes de formation d'agents. Recrutement de deux agents formateurs en interne à relancer.

VI. Point assistants de prévention : manque 4 assistants sur services petite enfance, enfance jeunesse, CTM, collecte et CTA. Cyril Guilbert remplace Lucas Clément comme référent

VII. Points registres santé et sécurité

VIII. Questions diverses : rappel visite médicale tous les 2 ans (Art 15 règlement intérieur). Manque toujours des salles de pauses au CRDA, à la médiathèque et sur les tournées de collecte. Demande délibération pour prise en charge financière entretien des vélos des agents qui se rendent au travail à vélos (max 200 € / an).

## Retraites à 65 ans : le gouvernement agresse les salairé·es

En matière de régression sociale, la Première ministre multiplie les provocations tant elle est impatiente de confirmer que le seul objectif de son gouvernement est de reculer l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Ainsi, elle annonce en même temps, par voie de presse, que dans la 6ème puissance mondiale, le gouvernement va couper l'électricité régulièrement cet hiver et qu'il n'y aurait plus d'argent pour les retraites.

De qui se moque E. Macron et le gouvernement alors que près de 160 milliards d'euros d'aides publiques sont déversées sans contrôle, ni contrepartie, principalement aux grosses entreprises.

Depuis des semaines, E Borne souffle le chaud et le froid, non pas sur le contenu de la réforme mais sur son calendrier.

Aujourd'hui, si quelqu'un en doutait encore, c'est chose faite, son projet est bouclé et sera livré comme un nouveau mauvais cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Cette annonce n'est pas très sympathique pour son ministre du travail qui tente de maintenir la tenue de concertations sur les retraites jusqu'à la fin de la semaine prochaine et, ce, malgré l'opposition de tous les syndicats au report de l'âge légal tout comme à l'allongement des trimestres nécessaires pour une pension complète.

Elle n'est pas très sympathique, non plus, avec le grand ordonnateur des assises du travail, F. Bayrou, qui justement les inaugure aujourd'hui sur le thème du « dialogue social ». Le mépris des salariés et de leurs représentants, ça suffit !

Pour la CGT, c'est évidemment inadmissible de continuer à parler de démocratie sociale dans ces conditions. Encore une fois, c'est un gouvernement totalement déconnecté des préoccupations des Français mobilisés pour l'augmentation de leurs salaires et la revalorisation de leurs pensions de retraite.

**Rappelons que la population refuse à 80% tout allongement de l'âge de départ en retraite.**

La CGT appelle l'ensemble du monde du travail, à préparer, dès maintenant, les mobilisations qui seront nécessaires pour faire échec à cette réforme et imposer une bonne retraite pour tous dès 60 ans.

